



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 25 JANVIER 2021

N°2021-01

L'an deux mille vingt et un et le lundi 25 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 19/01/2021

**Date d’Affichage** : 19/01/2021

**PRESENTS** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE** : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

**Objet de la délibération** : Demande de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation d’un bâtiment public.

La commune vient d’acquérir le bâtiment du restaurant « Le Rémilly », dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Aussi, afin de remettre aux normes le bâtiment et ainsi permettre la mise en route d’une activité de restauration, il convient de réaliser plusieurs travaux :

- isolation du bâtiment : changement des huisseries et isolation des combles,
- mise en sécurité : installation de garde corps sur la terrasse,
- rénovation : ravalement de la façade du bâtiment et rafraîchissement des peintures intérieures.

Le coût financier de ces travaux s’élevant à 33 465,55 € HT, soit 40 158,66 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l’aide de l’État, via l’attribution de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2021, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux	33 465,55 €	40 158,66 €	Autofinancement	23 425,89 €	28 111,07 €	70 %
			DETR	10 039,66 €	12 047,59 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 465,55 €</b>	<b>40 158,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 465,55 €</b>	<b>40 158,66 €</b>	

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents :

- **DECIDE** de solliciter les services de l’État pour l’attribution de cette dotation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 26 janvier 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

*Géry Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20210126-D2021\_01-DE  
Regu le 26/01/2021